Le Roi et un Cocher

On raconte, en Italie, une anecdote dont le roi vient d'être le héros.

L'autre soir, Victor-Emmanuel désireux de faire une promenade dans Naples, sortit du palais, accompagné d'un unique officier d'ordonnance et héla un cocher.

Celui-ci, ne croyant avoir affaire qu'à deux fonctionnaires de la maison royale, entra en confidences. Il exposa que, depuis la concurrence des tramways, les voitures ne laissent plus rien et que les cochers venaient d'exposer leurs doléances dans une supplique au roi.

Le souverain trouva piquant de lui demander ce qu'il pensait du roi actuel.

—Oh! fit le cocher, le roi Humbert était très bon, trop bon même, c'est ce qui l'a perdu. Mais sonofiles me parait assez méfiant et (en traduction probable d'un mot napolitain) une 'rosse'!

Le roi sourit. On arrivait au palais.

—Entrez, dit-il au cocher.

—Mais la garde.

—Passez toujours.

La garde rend les honneurs. Les clairons sonnent au champ. Les voyageurs descendent et deux minutes après, un maréchal des logis de carabiniers remettait au cocher un billet de dix lires,

—Voilà, Sa majesté te paye ta course.

Le brave homme resta abasourdi; mais, fouettant son cheval, il fila vite, de peur qu'il ne lui en cuisit d'avoir eu la langue trop longue.

Une etrange histoire

Un journal allemand la "Gazette" de Dusseldorf reçoit d'un compatriote, récemment revenu du Transvaal, ou il faisait partie d'un commando allemand la communication suivante ayant trait à la mort du général boer Joubert.

"Ce n'est un secret pour personne au Transvaal que le général n,est pas mort de sa mort naturelle. On a découvert dans son secrétaire une somme de 25, 000 livres sterling dont il n'a pu justifier l'origine, et l'on en conclut qu'il s,était laissé corrompre par les Anglais. On sait que sa femme était une Anglais et que lui-même était le chef du parti hostile à Kruger. Lorsque sa trahison ne put plus être dissimulée aux Boers on le traduisit devant le conseil de guerre. La comme sa trahison, fut, parait-il demontrée, on a abrégé la procédure et on l'empoisona pour le faire disparaitre sans trop d'esclandre. Les journaux dirent alors qu'il était mort d'une maladie d'estomac.

Le "Courrier qe Hanovre", après avoir reproduit ce récit émet les réflexions suivantes:

"Cette communication ne manquera pas de produire une légitime sensation. En effet, si elle était était l'exacte expression de la vérité elle porterait un coup mortel à la mémoire de l'homme dont a célébré les services rendus à son pays. Il convient donc de ne l'accueillir qu' avec réserve"

La Gazette du travail

La Gazette du travail est publiée en français Le premier numéro en vient de paraître. Les ouvriers qui désirent la recevoir doivent encoyer leur nom et adresse à "Comptable, Département du Travail, Ottawa". L'abonnement est de vingt cents par année, payable d'avance. Les remises ne doivent pas être faites en timbres de poste, mais en bons postaux ou autres valeurs.

Mgr. Irland

Paris, 28—L'Archevêque Irland est nomé commandeur de la Légion d'honneur. Les insignes de l'ordre lui ont été remis par M. Jules Cambon, representant du gouvernment. Le général Horace Porter, ambassadeur des Etats-Unis en France, était présent.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.



Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière